

## **CERTIFICATIONS POSSIBLES PAR LA VAE : Institut des Forces de Vente (niveau IV) et Technicien Supérieur des Forces de Vente (niveau III)**

### **Principe Général**

La demande initiale de VAE faite à l'organisme valideur permet de vérifier les conditions de recevabilité du candidat. Le candidat décrit ses activités dans un dossier qui est ensuite soumis à l'avis d'un jury (analyse du dossier et entretien avec le candidat). Le jury attribue tout ou partie du diplôme demandé.

Tous les documents remis au candidat sont identiques sur l'ensemble du territoire.

### **ÉTAPES - DÉMARCHE À SUIVRE**

#### **L'accueil et l'information des demandeurs :**

Lors du 1<sup>er</sup> entretien, un guide pratique de la VAE, une fiche synoptique du titre et le dossier de candidature sont remis au candidat.

#### **Demande de VAE et contrôle de recevabilité de la demande :**

Le centre valideur examine la candidature et en notifie la recevabilité sous 10 jours ouvrés. Un rendez-vous est proposé avec le référent VAE (voir liste).

#### **Accompagnement du candidat :**

Le référent remet un dossier de validation au candidat et lui propose un accompagnement individualisé. Cet accompagnement est facultatif et payant. Il peut être pris en charge par certains financeurs sous des conditions très précises.

#### **Dossier d'analyse de l'expérience**

Le candidat constitue un portefeuille de preuves en relation avec les différents blocs de compétences.

#### **Evaluation par le jury**

Le candidat adresse au centre valideur un mois avant la date de délibération du jury de validation le dossier de VAE (6 exemplaires) et le portefeuille de preuves (un exemplaire).

L'évaluation du jury porte sur l'examen du dossier et un entretien avec le candidat.

Le jury peut soit attribuer le titre IFV en totalité, soit partiellement ou refuser l'attribution du titre.

#### **Calendrier**

Le jury sera mis en place dans le mois qui suit la réception du dossier n° 2. (Cette procédure est valable dès le premier candidat).

### **TARIFS**

Dossier de candidature : 70 €

Accompagnement : 65 €/heure (durée à déterminer avec le candidat avec un seuil minimum de 4 h).

Jury : 70 €

Des prises en charge totales ou partielles sont possibles en fonction des publics (congé VAE, plan de formation, Conseil Régional...). Cf fiche «Prise en charge financière de la vae».

### **CONTACTS EN LORRAINE**

Groupe CCI Formation 54 (Lina GILSON ou Yannick LEGAY)

110 boulevard d'Austrasie – 54000 NANCY – Tél. 03.83.85.61.09 - Site Internet : [www.nancy.cci.fr](http://www.nancy.cci.fr)

AMIFOP : 8, Parc Bradfer – 55000 BAR- LE-DUC – Tél. : 03.29.79.36.55

Site Internet : [www.meuse.cci.fr](http://www.meuse.cci.fr)

CCI Formation : 5, rue Jean-Antoine Chaptal – BP 75071 – 57072 METZ Cedex 3

Tél. : 03.87.39.46.00 - Site Internet : [www.moselle.cci.fr](http://www.moselle.cci.fr)